

The Rt. Hon. Joe Clark, P.C., M.P.  
Secretary of State for External Affairs



Le très hon. Joe Clark, C.P., député  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

le 20 décembre 1990

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur de faire référence à votre note numéro 101  
du 28 septembre 1990, qui se lisait comme suit:

(Voir la Note brésilienne N° 101 du 28 septembre 1990)

J'ai l'honneur derechef, de confirmer que le gouvernement du  
Canada accepte la proposition de votre gouvernement de remplacer  
l'annexe de l'accord sur le transport aérien, par une nouvelle  
annexe décrite ci-haut dans votre note.

En conséquence, cette note, dont les versions française  
et anglaise sont authentiques, ainsi que votre note,  
constitueront un accord entre nos deux gouvernements qui entre en  
vigueur à la date d'aujourd'hui.

Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Ambassadeur,  
l'assurance de ma plus haute considération.

Le Secrétaire d'Etat aux  
Affaires extérieures,

Son Excellence Monsieur Paulo Pires do Rio  
Ambassadeur de la République Fédérative du Brésil  
Ottawa